

VILLE DE SARREGUEMINES
PROCES VERBAL

DE LA 7^{ème} SEANCE PLENIERE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 JANVIER 2021

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation des procès-verbaux des 5^{ème} et 6^{ème} séances du Conseil Municipal**
- 2. Adoption de la convention FISAC « Action Cœur de Ville »**
- 3. Rapport d'orientation budgétaire - Budget 2021**
- 4. Création d'un nouveau montant de caution au cimetière**
- 5. Actualisation de l'état des effectifs**
- 6. Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle – Renouveau de la convention d'adhésion**
- 7. Création d'un marché des producteurs locaux**
- 8. Cession de plusieurs emprises communales à l'arrière de la rue des Romains (LAMPERT, GIRARDIN et LETT)**
- 9. Cession de deux délaissés communaux – rue des Alisiers (Lotissement du Forst) au profit de Monsieur Bernard FREDON et de la SCI MTB**
- 10. Echange de terrains avec Monsieur GUR Erol – rue Allwies**
- 11. Réorganisation parcellaire aux abords du cimetière de Welferding :**
 - Acquisition de deux parcelles, cadastrées Section 25 N° 177 et 179 auprès des consorts MAUL**
 - Cession de deux parcelles communales, cadastrées Section 25 N° 172 et 174, à Monsieur Stefan SCHNEIDER**
- 12. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)**
- 13. Divers**

Par convocation en date du 04 janvier 2021, Monsieur Marc ZINGRAFF, Maire, a invité le Conseil Municipal de Sarreguemines à siéger le 18 janvier 2021, à partir de 18 h 00, pour sa 7^{ème} séance plénière.

Etaient présents sous la présidence de Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Jean-Marc SCHWARTZ, Carole DIDOT, Denis PEIFFER, Véronique DOH, Sébastien JUNG, Christiane HECKEL, Christian DIETSCH, CARAFA Christine, Maxime TRITZ, Bernadette NICKLAUS, Jacques MARX, BOURESY-DORCKEL Nicole, CORDARY Evelyne, CUNAT Jean-Claude, WEBER Jean-Jacques, FISCHER, Jean-William, HEYMES-MUHR Marie-Thérèse, LIMBACH Dominique, MARCHAL Christine, VILHEM-MASSING Dominique, THINNES Corinne, DOLLE Luc, BEDE-VOLKER Stéphanie, CAN Durkut, KHARROUBI Sayah, Marc FELD, Bernadette HILPERT, François BOURBEAU

Ont donné procuration :

- Dominique GEY à Jean-Marc SCHWARTZ
- Flore TITEUX-ALONZO à Stéphanie BEDE-VÖLKER
- Audrey LAVAL à Christiane HECKEL
- Nicole MULLER-BECKER à Marc FELD
- Alain DANN à Bernadette NICKLAUS

Absent non excusé : Eric BAUER

Etait excusée : Laetitia DORCKEL-ALTMAYER, Conseillère aux Décideurs Locaux

Etaient également présents pour les services :

Mesdames et Messieurs MONTAIGNE, Directeur Général des Services, KACED, Directeur de Cabinet, YILMAZ, Directeur Adjoint de Cabinet, ATAMANIUK, Directeur du Pôle Culture, BITSCH, Directeur de la Communication, DEDDOUCHE, Directrice des Finances, EBERHART, Directeur Général des Services Techniques, HODY, Responsable du Service Circulation/Réglementation, KIENY et CZOBOR, Architectes-Urbanistes, CAHN, Manager du centre-ville, ROHR, Responsable du Service Etat Civil, SOLLAMI, Responsable du Service Informatique, GIORGIEVIC, de la Direction Générale des Services.

*En préambule, Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021. Il informe ensuite de la transmission du calendrier des séances plénières du Conseil Municipal pour 2021. Puis, en raison de l'horaire du couvre-feu fixé à 18 h 00, tout comme l'horaire de début de cette séance, une retransmission en direct assurée par nos soins sur les réseaux sociaux de la Ville est prévue. Enfin, Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur **Christian DIETSCH** afin de présenter Madame Eszter CZOBOR, Architecte-Urbaniste recrutée depuis le 04 janvier 2021 en remplacement de Monsieur Christian KIENY qui va faire valoir ses droits à la retraite au mois de mars prochain. Madame **CZOBOR** prend la parole pour se présenter et remercie l'équipe municipale pour la confiance accordée.*

Applaudissements

*Monsieur **Maxime TRITZ** procède à l'appel des Conseillers Municipaux.*

1. Approbation des procès-verbaux des 5^{ème} et 6^{ème} séances du Conseil Municipal

Les procès-verbaux des 5^{ème} et 6^{ème} séances du Conseil Municipal sont approuvés à l'unanimité.

2. Adoption de la convention FISAC « Action Cœur de Ville »

*Monsieur **Sébastien JUNG** présente le point et indique qu'il s'agit d'un préalable à la rédaction d'un règlement spécifique. Aujourd'hui, il s'agit de signer la convention avec les instances étatiques et au mois de mars nous soumettrons au Conseil Municipal le règlement dédié à ce dispositif. A travers ce règlement, les différentes actions mises en place seront formalisées.*

*Madame **Bernadette HILPERT** souhaite avoir des précisions concernant le recrutement du manager de centre-ville et la somme de 225 000 € qui s'y rapporte dans l'annexe.*

*Monsieur **Sébastien JUNG** répond que la somme correspond au poste mais en réalité la Ville de Sarreguemines ne perçoit que 15 000 euros du FISAC. Il s'agit d'un prévisionnel « toutes charges comprises » qui avait été fait sur la base de la mission du manager de centre-ville sur l'ensemble du dispositif « Action Cœur de Ville », c'est-à-dire sur 3 ans.*

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Sébastien JUNG,

Vu la convention-cadre « Action Cœur de Ville » pour Sarreguemines du 15 octobre 2018,

Décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention FISAC « Action Cœur de Ville ».

3. Rapport d'orientation budgétaire - Budget 2021

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ présente le Rapport d'Orientation Budgétaire qui a également été joint aux documents de cette séance.

Monsieur François BOURBEAU interroge concernant le litige du parc de stationnement du Carré Louvain. « Est-ce-que dans la procédure, il a été demandé des pertes d'exploitation puisqu'on peut dissocier les travaux pour lesquels une décision favorable est intervenue avec la moitié du remboursement des travaux, et les pertes d'exploitation. Je voulais savoir si on avait demandé des dommages et intérêts pour les pertes d'exploitation et à quel montant elles ont été évaluées ? ».

Monsieur Christian KIENY répond que les pertes d'exploitation avaient été arrêtées par les Conseils Municipaux successifs de 2015 à 2018 et de 2013 à 2016 du fait que le parking ne pouvait pas être exploité. Toutefois, le tribunal n'a pas retenu d'imposer des pertes d'exploitation. Le jugement a porté précisément sur les dommages liés aux travaux et les pertes d'exploitation demandées n'ont pas été retenues.

Monsieur le Maire propose de communiquer à Monsieur BOURBEAU les montants demandés tout en sachant qu'ils n'ont pas été accordés.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ rajoute que le jugement est public et qu'il peut être transmis.

Monsieur François BOURBEAU interpelle concernant la dotation forfaitaire, dont l'évolution tient énormément compte de l'évolution et de la dynamique de la population. Sa question est la suivante : « A-t-on créé un groupe de travail pour savoir quels seraient les leviers qu'on pourrait mettre en place à Sarreguemines pour obtenir à nouveau une variation positive de cette dotation ? ».

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ relève l'exactitude des propos de Monsieur BOURBEAU tout en observant un frémissement puisque la population a légèrement augmenté cette dernière année. Egalement, il convient d'interpréter les chiffres de l'INSEE avec un peu de recul compte tenu de décalages constatés. Il souligne la dynamique autour du programme Action Cœur de Ville et le volet de l'habitat urbain de centre-ville particulièrement important. Le fait de faire partie du programme Action Cœur de Ville permet de bénéficier du dispositif de défiscalisation « Denormandie » pour la réhabilitation de logements anciens sur toute la ville et pas seulement au sein du périmètre ORT. Cette possibilité de défiscalisation est également offerte aux particuliers. Egalement, des lotissements qu'ils soient de notre initiative comme à Foldersviller avec 45 maisons ou privés (à la Blies, rue du Champ de Mars) ont été réalisés. A ce jour, nous ne disposons pas encore de toutes les données démographiques les concernant. De plus, il existe plusieurs projets de revitalisation, de requalification de bâtiments en Ville et en périphérie du centre-ville.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le dispositif « Denormandie » profite à tous et apporte des opportunités beaucoup plus larges. Il avance l'élément porteur que représente l'enseignement supérieur à Sarreguemines et les étudiants qui participent aux flux attendus. Cet élément peut d'ailleurs être mis en relation avec le développement économique, avec le monde des entreprises et il n'y a pas de meilleure manière aujourd'hui d'assurer sa population que de lui trouver un emploi. Monsieur le Maire cite des exemples de projets d'envergure : la transaction INEOS/SMART, le projet REC SOLAR. Par ailleurs, le volet économique est à mettre en rapport avec le volet logement dans la mesure où lorsque les personnes sont en recherche d'emploi, il faut pouvoir les accueillir d'une manière digne. Aussi, si le projet porté par la CASC sur l'Europôle 2 se concrétisait, nous aurions l'opportunité Route de Nancy, avec la démolition très prochaine des deux tours, de proposer des choses complémentaires avec ce qui se travaille actuellement avec Action Cœur de Ville.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ complète avec un élément qui va produire une incidence sur la population sarregueminoise à terme puisqu'avec la réforme de la taxe d'habitation, habiter en ville deviendra aussi plus attractif. De même, par rapport à notre volonté affichée depuis quelques temps de développer et renforcer des tarifs ou prestations qui seraient plus favorables aux sarregueminois qu'aux personnes extérieures.

Monsieur le Maire estime qu'il est important de travailler la diversité des propositions et cite deux constats. Tout d'abord, les demandes de séniors souhaitant revenir en ville pour se rapprocher des services. Ensuite, il y a lieu de répondre à des attentes de jeunes couples désireux de logements éco-responsables et proches de la nature. La ZAC des faïenceries constituerait un élément de réponse puisque la Ville a la volonté de conserver les 7 hectares de forêts qui s'y trouvent. « Nous avons des leviers qu'il faudra bien actionner ».

Monsieur François BOURBEAU rejoint **Monsieur SCHWARTZ** concernant la taxe d'habitation qui était élevée à Sarreguemines. « Dans ce sens, il me semble très inopportun de réfléchir aujourd'hui à une augmentation de la taxe foncière parce que ça aurait l'effet un peu inverse. D'un côté on a un avantage qui s'est créé par rapport aux communes avoisinantes en terme de taxe d'habitation avec cette réduction et cette nouvelle attraction. Et si on commence avec un effet d'annonce en début de mandat de dire, Messieurs, on augmente les impôts, je pense en terme d'attractivité et de message politique, que ce ne serait pas favorable surtout qu'à Sarreguemines il y a d'autres gisements à exploiter que celui d'augmenter la taxe foncière. En effet, la taxe foncière touche aussi l'ensemble de la population et peut-être à un moment donné pénalisante surtout que les bases sont revalorisées tous les ans aussi ». S'agissant des pistes d'économies, il énonce deux constats :

- au titre de la valorisation du patrimoine, il argue que « le message doit être passé et compris. Quand on cède des terrains en périphérie à Welferding à 50 centimes du m², je pense que c'est un acte de gestion anormal. Quand on cède le cinéma « FORUM » à 25 €, alors que, rappelons-le, il était de la possession de la Ville. La Ville a investi 625 000 € en deux étapes en rachetant d'abord l'ancienne Poste puis en rachetant un bâtiment juste à côté 600 000 €, on fait un cadeau à un particulier, à une société qui dégage des dividendes de près de 600 000 €. C'est un cadeau et ça n'a rien à voir avec Action Cœur de Ville. Quand je pense aussi à la cession à 1 € du m² à Monsieur AUERT alors que le prix du marché est à 80 €, regardez le gisement de recettes que nous avons là, devant nous, à portée de mains ».

- en ce qui concerne la communication : « Deux choses m'ont choqué récemment dans la communication faite par la Ville. La première c'est, au moment de l'évocation d'Action Cœur de Ville, vous aviez fait 15 000 € de chèques cadeaux. Je dis très bien. C'est une idée que j'avais proposée au Conseil Municipal du mois de juillet. Mais quand je vois dans la même séance que vous avez dépensé 12 000 ou 14 000 € de communication, je me dis il y a tout de même un problème. Le chèque cadeau ok c'est bien mais d'un autre côté on dépense presque autant dans la communication ». Ensuite, concernant la campagne des vœux, il estime que les dépenses n'ont pas été pertinentes (plusieurs cartes de vœux réceptionnées et distribution au Pays de Bitche).

Monsieur le Maire rétorque « Je n'ai rien contre le Pays de Bitche et je pense que si la Ville de Sarreguemines est en discussion avec certains dans le Pays de Bitche, ils ont le droit d'avoir une carte. Maintenant on peut regretter que vous en ayez eu deux ou trois. Techniquement, c'est à améliorer et aller vers la dématérialisation aussi ». En ce qui concerne les 12 000 € ou 14 000 € de communication, il pense qu'il y a une confusion avec la décision de retransmettre sur la télévision locale et internet des spectacles d'artistes locaux afin que les acteurs, nos partenaires habituels puissent amener une présence précieuse dans le contexte actuel.

Monsieur François BOURBEAU se dit surpris au sujet de l'effet « ciseaux » relatif au montant de remboursement en capital. En 2016, on observait 2 900 000 € et en 2018 on est à 3 800 000 €, ce qui représente une augmentation de 30 % à dette stable. **Monsieur BOURBEAU** souhaiterait des précisions sur ce point sachant que durant la même période les taux d'intérêts ont baissé. « Sauf à ce qu'on ait procédé à une forte réduction de la durée moyenne des nouveaux emprunts souscrits, j'ai du mal à trouver un élément logique dans cette évolution ».

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ répond « La réponse était dans votre question ». Ces dernières années, il a été décidé que la durée des emprunts serait de 15 ans (au lieu de 20 précédemment) dans la mesure où nous ne souhaitons pas transmettre une dette trop importante aux générations futures. « Gérer un capital de dette de 2 900 000 € et 3 800 000 € ce n'est pas pareil, il faut 1 000 000 € de plus d'épargne brute et cela a dégradé nos indicateurs. Ça n'a rien à voir avec les intérêts, les intérêts de la dette sont pris sur le budget de fonctionnement ».

Monsieur François BOURBEAU : « Je ne saurais vous conseiller dans la période actuelle où les taux d'intérêts sont exceptionnellement bas d'emprunter sur des durées assez longues ».

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ souligne que la Ville a opté pour un changement et précise que dans la mesure où la dette de la France dépasse actuellement 100 % du PIB, la DGFIP nous demande des indicateurs qui s'améliorent. Egalement, des organismes financiers hésitent à nous faire des propositions en présence d'indicateurs dégradés. L'objectif d'un Rapport d'Orientation Budgétaire est de prouver et de démontrer aux organismes qui nous aident et nous prêtent de l'argent qu'on a une stratégie d'amélioration.

Madame Bernadette HILPERT remercie pour la présentation et la prospective sur 5 ans qui donne une ligne. Elle avance qu'il existe des options économiques différentes, qui sont à l'opposé, s'agissant de la dette transmise aux générations futures. Elle souhaite mettre en avant le contexte difficile et pas seulement lié au COVID, en témoigne la réduction des moyens aux collectivités année après année. En même temps, on assiste à un mouvement de réduction des services publics qui affecte aussi les populations et accroissent les inégalités. « Le dogme de la baisse de la dépense publique dans ce contexte, amène à des logiques de libéralisme forcené et à des logiques d'individualisation et d'individualisme ». Pour Madame HILPERT, la Ville est une institution de proximité, elle doit être attentive à tous et répondre à de nombreuses questions sur lesquelles la population est en attente des positionnements des élus. Concernant la fiscalité, Madame HILPERT n'est pas opposée à une augmentation de la fiscalité mais elle souhaiterait qu'il soit opéré un changement de règles et qu'il soit regardé les personnes directement concernées et les éléments de fiscalité. « Evidemment, ce n'est pas de notre ressort mais ça aurait besoin d'être revu pour avoir une fiscalité plus juste ». Ensuite, Madame HILPERT interroge concernant la place laissée à toutes les composantes de ce Conseil Municipal au sein du COPIL.

En ce qui concerne les priorités qu'elle souhaiterait retrouver dans les choix budgétaires, Madame HILPERT énonce :

- la concrétisation des actions pour l'aide à l'accès aux soins ;
- le logement et l'accès au logement senior participatif et écologique tout en respectant le cahier des charges de départ ;
- la ligne de conduite forte constituée par les enfants et les jeunes. Madame HILPERT souhaiterait qu'aucune économie ne soit faite dans ce domaine tout comme pour le monde associatif.
- s'agissant de la dotation au CCAS, elle considère que le maintien de la ligne telle qu'elle était est primordial compte tenu des besoins nouveaux actuels et de ceux qui vont encore fortement s'exprimer dans l'avenir. Les aides consenties pourraient également prendre d'autres formes ;
- dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs, elle souhaiterait également que les crédits habituels soient maintenus ;
- pour ce qui regarde l'emploi au sein des services municipaux, elle avance que le service public et ses missions ne doit souffrir d'aucune restriction de personnel. « C'est une fausse solution que de dire on va faire des économies et on va faire des économies sur les personnels. D'abord, ce n'est pas possible ni sur leurs salaires, ni sur leurs effectifs, car pour faire du service public et pour faire des missions de service public, il faut des personnels et il faut les maintenir » ;
- au sujet de l'investissement résiduel, Madame HILPERT estime que pourrait s'y trouver non seulement les grands projets mais pourrait être intégré également les grandes thématiques et les projets et actions de moindre importance qui seraient construits et conduits grâce à l'investissement résiduel ;
- à propos des dépenses courantes de fonctionnement, elle constate des éléments en baisse à l'exception des indemnités et des cotisations de retraite des élus. Elle suggère que ce serait un signe à envoyer à la population que soit on maintient soit en baisse les indemnités des élus. Pour Madame HILPERT, dans le contexte de recherche d'économies, il est important de ne pas avoir une ligne budgétaire en augmentation.

Monsieur le Maire rappelle que son prédécesseur faisait l'objet d'un écrêtement de son indemnité de Maire. A la fin de son mandat de Député, il a souhaité maintenir le montant écrêté. « Me concernant j'ai cessé de travailler et je suis Maire à plein temps ».

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ complète qu'effectivement l'explication se trouve dans cet écrêtement que Monsieur LETT a souhaité conserver afin de ne pas percevoir son indemnité complète de Maire.

Monsieur le Maire rajoute qu'il en a été ainsi durant la seconde partie du mandat et qu'en ce qui le concerne il ne perçoit que l'indemnité de Maire.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ :

« La justice fiscale, oui, puisque la seule ressource sur laquelle la collectivité peut encore avoir un levier de changement, c'est la taxe foncière ».

Concernant le comité de pilotage, il est en cours d'installation, les idées de Madame HILPERT ont été notées même si certaines y figurent déjà et une réflexion va être menée par rapport à l'intégration des membres de l'opposition notamment.

Il partage les souhaits relatifs :

- à l'accès aux soins et évoque les mises à disposition de locaux pour les dépistages pré et post fêtes de fin d'année ainsi que pour la campagne de vaccination ;

- aux logements seniors ;

- en ce qui concerne les jeunes et le monde associatif, il ne sera pas fait d'économies et aujourd'hui l'enveloppe de subventions destinée aux associations est stable tout en sachant qu'il sera procédé à une analyse des demandes de subventions (besoins, projet développé, état de la trésorerie de l'association) ;

- pour ce qui relève des postes, il est souhaité de ne pas faire évoluer la charge de fonctionnement et il est également étudié le recrutement de personnel sur des nouveaux contrats aidés (Parcours - Emploi – Compétence = PEC) proposés par l'Etat ;

- s'agissant du CCAS, le montant de la subvention est adapté tous les ans conformément à la demande faite par le CCAS. Il argue qu'en terme d'aides et de secours, la Ville répondra favorablement. De même, il est question, dans le cadre du vote des subventions aux associations, de prévoir une rallonge financière pour des subventions non affectées qui pourra servir à des associations en difficultés ou être reversée au CCAS si besoin particulier.

Madame **Bernadette NICKLAUS** signale que le CCAS dispose de 2 000 000 € de budget et il est recherché tout moyen de subventionnement afin de diminuer la participation de la Ville.

Monsieur Denis PEIFFER prend la parole et précise que toutes ces questions touchent à l'humain et notamment à la Jeunesse et Vie Associative. Les actions de prévention à la santé précédemment évoquées seront effectivement suivies. A titre d'exemple, il cite, dans le cadre de la Politique de la Ville, le dispositif « Mon Ami l'Ouïe » qui a vocation à se poursuivre. Il souligne l'implication et le dynamisme exemplaire du Conseil Municipal des Jeunes qui porte également la politique associative. En outre, un effort conséquent en direction des quartiers prioritaires via la Politique de la Ville sera fait et celui-ci devrait être supérieur à celui consenti jusqu'à présent. Par ailleurs, il y a lieu de faire preuve de pragmatisme et de justesse quant à la décision prise et la subvention versée. « Nous sommes justes avec ces associations, nous sommes justes avec leur fonctionnement, nous sommes justes avec leurs objectifs et nous ne desservons personne en particulier ». Il avance qu'en raison de la crise sanitaire, la vie associative est complètement stoppée actuellement ; il s'agit pour la Ville d'être attentive, dans la discussion et l'écoute, tout en sachant que leur budget est impacté (dépenses non réalisées, recettes en baisse ...). Il estime opportun la provision d'une enveloppe supplémentaire pour des subventions non affectées pour plus d'accompagnement, de souplesse, de réactivité, de participation à un projet élaboré en 2021 et pour faire face aux imprévus.

Madame **Christine CARAFA** énonce que concernant la prévention et l'accès aux soins, des discussions sont en cours et cet après-midi il a été quasiment concrétisé la possibilité pour la Maison du Département d'avoir une annexe de la PMI sur le quartier Molière qui permettra aux mamans de consulter un médecin-pédiatre à disposition une fois par semaine.

Madame Bernadette HILPERT tient à préciser qu'elle a souhaité mettre en avant ce qui lui semblait important dans le cadre de ce rapport d'orientation budgétaire et les éléments, à son avis, « à sanctuariser, à ne pas toucher » pour les populations.

Monsieur le Maire demande à Madame HILPERT de « ne pas mal interpréter notre réaction au motif que nous sommes aussi des gens passionnés et on a envie de dire ce qu'on fait. Ce sera ma conclusion. On est au service des gens, de la population et le budget dont on a parlé ce soir est un budget au service des gens. Les chiffres ne sont pas une fin en soi, ils sont intéressants quand ils permettent de faire des actions pour les gens. L'emploi représente une variable d'ajustement permanent et un espoir de pouvoir évoquer des projets liés à l'emploi. Concernant la santé publique et la nouvelle distribution des services mise en place, Christine CARAFA a dans ses délégations la santé publique parce que nous sommes convaincus qu'effectivement les élus, les collectivités aujourd'hui doivent prendre leurs responsabilités aussi afin de répondre à des besoins accrus de certaines populations et c'est important qu'on y regarde de près ». Il énumère des visions d'avenir : les projets pour l'école, le réseau chaleur, le logement, avec un dénominateur commun qui est le service à la population.

Monsieur Marc FELD tient tout d'abord à excuser l'absence de Nicole MULLER-BECKER retenue par une mission à la Région. Monsieur FELD souhaite revenir sur le tableau des communes comparables dans la Région. « Effectivement, ce serait comparable au niveau de la population mais il serait intéressant de connaître les critères d'attribution de ces dotations liées au revenu moyen des habitants et dans ce cas-là, le comparatif est un peu biaisé. Ces critères de dotations tiennent compte du revenu moyen par habitant, de la vitalité économique, du taux de chômage et du nombre de quartiers prioritaires. Il faut donc le nuancer quelque peu et c'est revenu à de très nombreuses reprises dans votre présentation, une présentation un peu à charge contre la baisse des moyens alloués par l'Etat. J'ai l'impression que c'est quelque chose qui revient souvent et vous avez pris l'habitude de charger l'Etat ».

Monsieur Dominique LIMBACH martèle que c'est une réalité depuis plusieurs années.

Monsieur Marc FELD repose le cadre comparativement au nombre d'habitants.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ complète : cette réalité n'est pas le fait du Gouvernement actuel mais des précédents.

Monsieur Marc FELD, poursuivant son développement, estime que la Ville semble préparer les esprits à une hausse d'impôts sous-entendue. Sur ces hausses d'impôts, il considère que ce serait une fausse-bonne idée de viser les taxes foncières justement par rapport à la compétition fiscale avec les villes environnantes et à l'attractivité travaillée actuellement avec le volet habitat. Il jugerait intéressantes les orientations budgétaires portant sur l'efficacité des établissements publics et pense que des économies pourraient être recherchées à ce niveau.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ affirme que la baisse des dotations de l'Etat est un constat et les chiffres sont réels et vérifiés. De manière factuelle, le Gouvernement actuel n'a pas baissé les dotations des communes mais nous subissons une baisse liée à la démographie en baisse et au fait que nous appartenons à une Communauté d'Agglomération considérée comme « riche » parce que le potentiel fiscal est relativement important. Monsieur SCHWARTZ s'engage à communiquer la note complexe de calcul de la DGF.

Monsieur Dominique LIMBACH rajoute qu'il serait peut-être intéressant de fournir à l'opposition les chiffres de pertes de dotations au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ : « Ce que nous subissons nous, c'est exactement la même chose pour les autres communes » et il a été constaté des écarts au moment de l'intégration des communes de l'Albe et des Lacs.

Monsieur Jean-Claude CUNAT énonce également de manière factuelle, sans esprit polémique, que pour le Département de la Moselle c'est 1 350 000 € de moins en quatre ans. Par ailleurs, tout en restant factuel, le Gouvernement actuel est de loin celui qui a fait le moins de saignées sur les collectivités. A titre d'exemple, il cite le report du projet de la Déviation Sud dont le montant, avec celle de Woustviller, est estimé à 100 000 000 €.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°92-12 du 06 février 1992 (article L2312-1 du CGCT),

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe),

Suite à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire du budget primitif 2021 par l'Adjoint Délégué, M. Jean-Marc SCHWARTZ,

Après ouverture des débats,

Prend acte

De la tenue du Rapport d'Orientation Budgétaire relatif au Budget Primitif 2021.

4. Création d'un nouveau montant de caution au cimetière

Monsieur le Maire indique que ce badge d'accès au cimetière répond à une demande de ces personnes désireuses de déposer des arrangements floraux souvent lourds et de se recueillir sereinement. Par ailleurs, le badge est lié à une identité et la police municipale effectuera des contrôles afin qu'il n'y ait pas d'abus. Enfin, la Ville communiquera sur le sujet.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur l'Adjoint Jean-Marc SCHWARTZ,

Sur proposition de la Commission des Finances,

Décide à l'unanimité

- d'instaurer le montant de caution suivant : « Caution badge d'accès au cimetière » : 20 €

5. Actualisation de l'état des effectifs

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame l'Adjointe Carole DIDOT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Considérant la nécessité de créer deux postes à temps complet au sein de la filière administrative,

Décide à l'unanimité

- de procéder aux créations suivantes du tableau des effectifs :

FILIERE	CREATIONS avec effet au 01/02/2021
ADMINISTRATIVE	<ul style="list-style-type: none">• 1 poste de rédacteur à temps complet• 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

6. Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle – Renouvellement de la convention d'adhésion

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Madame l'Adjointe Carole DIDIOT,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

CONSIDÉRANT que ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 alinéa 7 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par convention.

CONSIDÉRANT en outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

CONSIDÉRANT que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion au service Missions Intérim et Territoires mis en œuvre par le Centre de gestion de la Moselle,

Décide à l'unanimité

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer le renouvellement de la convention pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 18 janvier 2021 avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Moselle, ainsi que les documents y afférents,
- d'autoriser l'autorité territoriale à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 57, en fonction des nécessités de service,

Les dépenses nécessaires, liées à ces mises à dispositions de personnel par le CDG 57, sont prévues au Budget.

7. Création d'un marché des producteurs locaux

Madame Bernadette HILPERT souhaite savoir où il serait possible d'obtenir la liste des restaurateurs qui proposent des plats à emporter en cette période de couvre-feu.

Monsieur Sébastien JUNG répond qu'actuellement les consommateurs ont recours aux réseaux sociaux et à internet. A l'occasion du deuxième confinement, il a été possible de trouver la liste des commerçants qui proposaient du « click and collect ». Il estime que l'idée de les recenser (une trentaine actuellement) à travers une page dédiée est bonne. Monsieur JUNG assure les restaurateurs du soutien de la Ville qui sera à l'image de celui accordé aux commerçants.

Monsieur Jérémie CAHN confirme que l'opération « click and collect » concernant les restaurateurs répertoriés au moment du deuxième confinement reste toujours d'actualité. Actuellement, il est procédé à une mise à jour de l'ensemble des commerces de la Ville et pas seulement ceux du centre-ville. Il sera recensé leur page facebook, leur site internet, leur adresse, leurs horaires et l'ensemble des services proposés. Leur fiche sera individualisée et à tout moment ils pourront nous demander de la modifier avec des services ponctuels, des promotions. Il s'agit d'un travail conséquent en lien avec le service Communication.

Monsieur Sébastien JUNG confirme que la liste existe actuellement sur le site Sarreguemines.fr et elle pourrait constituer une porte d'entrée. Par un jeu de codes couleurs, de mise en valeur simple et rapide, il pourrait être mis en évidence les restaurateurs dans le contexte actuel.

Monsieur Jérémie CAHN souligne qu'elle est actuellement dressée dans l'ordre où les différents commerçants se sont inscrits. Par la suite, grâce à un moteur de recherche, les consommateurs pourront faire des recherches en terme de typologie de commerces, des services et, de manière plus éloignée, de cartographie.

Monsieur le Maire, pour conclure ce point, avance que c'est un sujet qui inspire beaucoup. On peut se réjouir que sur la Ville de Sarreguemines les produits locaux fassent une arrivée, s'installent avec le drive, le marché présentement évoqué et l'étude actuelle d'un point fixe de vente. De surcroît, cela génère de l'animation, crée un lieu de vie et répond à des besoins exprimés.

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de Monsieur Sébastien JUNG, Adjoint au Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2224-18, L.2541-12, L.2542.12 et suivants,

Vu l'avis favorable de la Commission des enjeux du centre-ville, des animations, des foires et marchés du 17 septembre 2020

Considérant que pour des raisons de clarté, il est souhaitable de réglementer le fonctionnement du marché des producteurs locaux,

Décide à l'unanimité

- D'approuver la création d'un marché des producteurs locaux,
- D'autoriser le Maire à signer l'arrêté portant réglementation d'un marché mensuel des producteurs locaux.

8. Cession de plusieurs emprises communales à l'arrière de la rue des Romains (LAMPERT, GIRARDIN et LETT)

Monsieur François BOURBEAU dans le cadre du débat sur la valorisation du patrimoine : « Le changement c'est pour maintenant. Dans le passé, on a vu sous-estimés des prix de cession des terrains. Je pense qu'aujourd'hui ce serait une source de financement pour la Ville de Sarreguemines et il faut revaloriser ces cessions. Il y a un gisement de recettes important et je pense qu'à un moment donné il faudra arrêter avec le dogme de céder au montant de l'évaluation des Domaines qui est, je le rappelle pour tous, une valeur minimum. Ce n'est pas une valeur de marché, c'est une valeur minimum.

Donc nous avons ici un potentiel gisement et j'aimerais qu'un jour on puisse franchir le pas, qu'on puisse vendre ces terrains, peut-être pas au prix du marché qui est de 80 € le m2 mais entre 20 € et 80 € il y a des marges qu'on peut exploiter. Je m'abstiendrai sur le sujet non pas parce que je suis contre cette vente car les décisions doivent être dans le sens des citoyens Sarregueminois, mais sur le prix que j'estime en-deçà de ce que l'on pourrait faire ».

*Monsieur **Marc FELD** remarque une accélération des cessions de terrains et estime que c'est une très bonne chose qu'il y ait une activité intense à ce niveau.*

***Monsieur le Maire** met en avant « une logique suivie et on n'a pas été dans une forme de facilité. On a cherché la cohérence dans la gestion du terrain. Il s'agit de prolonger l'espace de convivialité. On a appliqué un tarif qui tient compte du fait qu'il y a un apport en convivialité proposé. On a fait une opération qui va dans le sens de l'esprit de s'y retrouver davantage. S'agissant de l'estimation des Domaines, j'ai toujours considéré qu'elle était encadrée par la Loi. On peut ne pas être d'accord mais généralement elle varie de - 10 % à + 10 % ce qui laisse relativement peu de latitude »*

*Monsieur **Christian DIETSCH** complète que ces terrains ne seront jamais constructibles. En effet, la physionomie et la taille de ces terrains ne permettent pas de construire en dehors d'une cabane de jardin.*

*Monsieur **François BOURBEAU** : « On peut discuter, on peut trouver les arguments de l'alignement ... moi je défends juste le contribuable et les dépenses publiques ». Il interroge concernant la valeur des Domaines qui, selon son interprétation des textes, est une valeur minimale, et que si on est en-deçà de cette valeur minimale, il convient de fortement se justifier auprès des services de l'Etat. « Le reste est à l'appréciation du Conseil Municipal, à la volonté et à la politique de vente des terrains de la Commune ».*

*Monsieur **Christian DIETSCH** : « Monsieur BOURBEAU, c'est bien ce que nous avons fait. Ces terrains ont été évalués à 1 500 € de l'are et nous nous sommes calqués sur des terrains en zone UC à 2 000 € de l'are sachant que vous ne construirez jamais de maison là-dessus, il n'y a pas d'accès ».*

*Monsieur **Christian KIENY** répond par rapport à la fixation des prix par les services fiscaux. Les Domaines fixent leur prix par comparaison avec des transactions opérées dans la Ville dans les années antérieures. Aussi, si les prix montent, ils enregistrent l'augmentation des prix des Domaines mais souvent avec un certain retard. En outre, la Ville peut également peser sur les prix : si elle a tendance à vendre ou à acheter plus cher, ça peut aussi faire monter globalement les prix. En définitive, se tenir à l'estimation des Domaines, c'est un moyen pour que les prix du foncier restent stables.*

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Christian DIETSCH, Maire Adjoint,

Vu la demande d'acquisition des 3 propriétaires des immeubles N° 31 au 37 rue des Romains à Sarreguemines, en vue de leur céder une emprise communale jouxtant l'arrière de leurs terrains,

Vu que cette bande de terrain est actuellement engazonnée et ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville,

Vu l'estimation des Services Fiscaux du 14 septembre 2020,

Considérant qu'un terrain d'agrément contigu à une propriété est estimé à 2 000 € l'are en référence aux données les plus récentes du marché immobilier local en zone UC du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'accord de l'ensemble des demandeurs sur la proposition de la Ville pour une cession à 2 000 € l'are,

Vu les frais de géomètre s'élevant à 282 € par parcelle cédée à intégrer en sus au prix de vente,

Après avis favorable des Commissions,

Décide sous 1 abstention

- de céder la parcelle, cadastrée Section 53, N° 572/120 d'une contenance de 0,75 ares, au prix total de 1 782 € à Mme Marie-Laure LAMPERT, demeurant 31 rue des Romains – 57200 SARREGUEMINES,

- de céder la parcelle, cadastrée Section 53, N° 571/120 d'une contenance de 0,80 ares, au prix total de 1 882 € à M. et Mme GIRARDIN Carole et Grégory, demeurant 33 rue des Romains – 57200 SARREGUEMINES,

- de céder les parcelles, cadastrées Section 53, N° 570/120 et 569/120 d'une contenance totale de 1,89 ares, au prix total de 4 344 € à M. et Mme LETT Bernadette et Céleste, demeurant 37 rue des Romains – 57200 SARREGUEMINES,

- de prendre acte que ces montants comprennent le prix de vente de 2 000 € l'are et les frais d'arpentage de 282 € par emprise,

- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère,

- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

9. Cession de deux délaissés communaux – rue des Alisiers (Lotissement du Forst) au profit de Monsieur Bernard FREDON et de la SCI MTB

Monsieur le Maire mentionne que Madame Nicole MULLER-BECKER ne prend pas part au vote.

Monsieur François BOURBEAU souhaite savoir à combien du m2 le terrain en bleu a été vendu.

Monsieur Christian KIENY : « Ce sont les prix du lotissement 8 700 € de l'are »

Monsieur François BOURBEAU : « Donc 87 € du m2 et les Domaines l'estiment à 20 € ».

Monsieur Jean-William FISCHER : « La parcelle à l'arrière de la parcelle bleue a été vendue après et était hors lotissement ».

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Christian DIETSCH, Maire Adjoint,

Vu la sollicitation de Monsieur Bernard FREDON, propriétaire de l'immeuble N° 36 rue des Alisiers, en vue de lui céder une emprise communale jouxtant latéralement son terrain,

Considérant que cette emprise, initialement prévue pour permettre l'accès vers les terrains situés sur la partie haute du lotissement, est actuellement en situation de délaissé et ne présente plus d'intérêt particulier pour la Ville, les terrains du haut étant desservis par d'autres cheminements,

Vu que la SCI MTB, propriétaire de l'immeuble sis 22 rue des Alisiers, se trouve dans une situation similaire à celle susvisée, avec un terrain en situation de délaissé jouxtant le sien,

Vu la proposition faite par la Ville à SCI MTB,

Vu l'estimation des Services Fiscaux du 14 septembre 2020 s'élevant à 2 000 € l'are,

Vu que cette proposition a été acceptée par les propriétaires concernés pour une cession à 2 000 € l'are,

Vu les frais de géomètre s'élevant à 445 € par parcelle cédée à intégrer au prix de vente,

Après avis favorable des Commissions,

**Décide sous 1 abstention
(Madame Nicole MULLER-BECKER ne prend pas part au vote)**

- de déclasser du domaine public dans le domaine privé de la Ville, les parcelles cadastrées Section 76, N° 221 (0,42 ares) et 22 (0,58 ares),

- de céder la parcelle, cadastrée Section 76, N° 221 d'une contenance de 0,42 ares, au prix total de 1285 € à Monsieur Bernard FREDON, demeurant 36 rue des Alisiers – 57200 SARREGUEMINES,

- de céder la parcelle, cadastrée Section 76, N° 222 d'une contenance de 0,58 ares, au prix total de 1 605 € à la SCI MTB, représentée par Madame Nicole MULLER BECKER et propriétaire du 22 rue des Alisiers – 57200 SARREGUEMINES,

- de prendre acte que ces montants comprennent le prix de vente de 2 000 € l'are et les frais d'arpentage de 445 € par emprise,

- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge des acquéreurs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère,

- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

10. Echange de terrains avec Monsieur GUR Erol – rue Allwies

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Christian DIETSCH, Maire Adjoint,

Vu la demande de Monsieur GUR Erol d'acquérir deux parcelles communales, cadastrées Section 73, N° 529 et 531 - sises rue Allwies, jouxtant sa propriété,

Considérant que l'intérêt de cette acquisition pour le demandeur est de pouvoir réaliser un petit lotissement privé de 4 lots à bâtir, situé à l'arrière de sa propriété et rattacher ces terrains communaux aux parcelles attenantes permettant ainsi la réalisation d'une sortie directe sur la rue Allwies,

Considérant que cette sortie directe permettra d'organiser le lotissement en évitant une voie en impasse,

Vu que ces 2 parcelles communales, d'une surface totale de 1,25 ares, sont actuellement en situation de délaissé et ne présentent aucun intérêt pour la Ville,

Vu l'estimation des Services Fiscaux du 31 août 2020,

Considérant qu'un terrain d'agrément contigu à une propriété est estimé à 2 000 € l'are en référence aux données les plus récentes du marché immobilier local en zone UC du Plan Local d'Urbanisme,

Vu l'accord du demandeur sur la proposition de la Ville,

Vu les frais de géomètre s'élevant à 828 € à intégrer au prix de vente,

Vu qu'une surface appartenant à M. GUR, cadastrée Section 73, N° 522 (0, 13 ares), 524 (0,05 ares), 526 (0,26 ares) et 528 (0,32 ares), est aménagée en trottoir et fait partie de l'emprise publique de la rue Allwies,

Vu l'accord du propriétaire de céder cette surface au minimum de perception, à savoir 25 €,

Après avis favorable des Commissions,

Décide à l'unanimité

- de céder les parcelles, cadastrées Section 73, N° 529 (0,74 ares) et 531 (0,51 ares) d'une contenance totale de 1,25 ares, au prix total de 3 328 € à Monsieur GUR Erol, domicilié 19 rue Allwies à SARREGUEMINES,
- de prendre acte que ce montant comprend le prix de vente de 2 000 € l'are et les frais d'arpentage de 828 €,
- d'acquérir auprès de Monsieur GUR Erol, les parcelles cadastrées Section 73, N° 522 (0, 13 ares), 524 (0,05 ares), 526 (0,26 ares) et 528 (0,32 ares), situées rue de Allwies, pour un montant total de 25 €,
- d'incorporer ces terrains dans le domaine public de la voirie communale,
- de prendre acte que cet échange donnera lieu à une soulte globale de 3 303 € en faveur de la Ville de SARREGUEMINES,
- de prendre acte que l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure sera partagé à part égale entre la Ville et Monsieur GUR Erol,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de vente définitifs et tout document qui s'y réfère,
- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

11. Réorganisation parcellaire aux abords du cimetière de Welferding :

- Acquisition de deux parcelles, cadastrées Section 25 N° 177 et 179 auprès des consorts MAUL

- Cession de deux parcelles communales, cadastrées Section 25 N° 172 et 174, à Monsieur Stefan SCHNEIDER

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport de M. Christian DIETSCH, Maire Adjoint,

Vu le projet des consorts MAUL de céder deux parcelles d'une contenance totale de 14,32 ares à M. Stefan SCHNEIDER, propriétaire de l'auberge Saint-Walfrid,

Vu que ces terrains, situés en zone Ue du Plan Local d'Urbanisme (PLU), zone urbaine réservée aux équipements publics ou concourant aux missions de service public, présentent un intérêt pour une extension possible du cimetière de Welferding,

Vu que M. Stefan SCHNEIDER souhaite également étendre sa propriété sous forme de jardins dans la continuité du parc de son restaurant,

Considérant, qu'après concertation et visite sur place, il a été retenu le principe que la Ville acte la possibilité d'extension du cimetière de Welferding, tout en préservant le développement futur de l'activité de l'auberge.

Vu l'estimation des Services Fiscaux en date du 16 novembre 2020,

Après avis favorable des Commissions,

Décide à l'unanimité

- de déclasser du domaine public dans le domaine privé de la Ville, les parcelles cadastrées Section 25, N° 172 (5,56 ares) et 174 (5,69 ares),

- de céder ces parcelles, cadastrée Section 25, N° 172 (5,56 ares) et 174 (5,69 ares) d'une contenance de 11,25 ares, au prix total de 11 250 € à M. Stefan SCHNEIDER ou à toute autre SCI constituée par ce dernier, demeurant 56 rue de Grosbliederstroff à SARREGUEMINES,

- de laisser l'ensemble des frais qui résultera de cette procédure à la charge de l'acquéreur,

- d'acquérir auprès des conjoints MAUL, représentés par Madame Annie MAUL demeurant 74 rue de Puttelange à HAMBACH (57910), les parcelles cadastrées Section 25, N° 177 (4,54 ares) et 179 (5,40 ares) d'une contenance de 9,94 ares, pour un montant total de 9 940 €,

- d'incorporer ces terrains dans le domaine public de la voirie communale,

- de prendre en charge les frais d'acte et de notaire liés à cette acquisition,

- les crédits nécessaires à cette acquisition, correspondant au prix de vente ainsi qu'aux frais d'acte et de notaire, seront prévus au BP 2021 en section d'investissement : Fonction 845 Nature 2118 Service 23FO,

- de faire établir les actes de vente par devant un notaire et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes définitifs ainsi que tout document qui s'y réfère,

- d'effectuer toutes les écritures d'ordre nécessaires de sortie du patrimoine.

12. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT) -Communication(s)

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations d'attributions du conseil municipal au maire,

Vu les articles L.1618-1 et L.1618-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la possibilité, pour les collectivités territoriales, de déroger à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat pour certains fonds,

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal en date du 24 mai 2020 a décidé à l'unanimité de déléguer à M. le Maire, pour la durée de son mandat, des attributions.

Ci-dessous, un relevé de décisions par domaine :

FINANCES

Le conseil municipal est informé de la souscription d'un emprunt de 1,092 M€ auprès de la Caisse des Dépôt et Consignations, par contrat du 15/12/2020 dont les caractéristiques sont les suivantes : emprunt n°117321 (n°interne 437) d'une durée de 25 ans au taux fixe de 0.63% avec une périodicité trimestrielle.

URBANISME

Après consultation des Présidents des Commissions Municipales compétentes et des services intéressés, Monsieur le Maire a renoncé à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

Section 71 n° 305	3A rue Joseph Cugnot	Immeuble	4 292 m ²
Section 71 n° 317	3A rue Joseph Cugnot		1 530 m ²
Section 12 n° 504/14	rue Joseph	Maison	557 m ²
Section 12 n° 505/14	7 rue Joseph		920 m ²
Section 05 n° 54	15 rue de l'Eglise	Local commercial	395 m ²
Section 41 n° 345	56 rue d'Ipling	Maison	657 m ²
Section 41 n° 346	56 rue d'Ipling		915 m ²
Section 55 n° 172	100 rue de Graefinthal	Maison	820 m ²
Section 55 n° 302	rue de Graefinthal		141 m ²
Section 55 n° 303	rue de Graefinthal		695 m ²
Section 18 n° 61	289 rue de la Montagne	Maison	2 520m ²
Section 18 n° 62	rue de la Montagne		2 m ²
Section 23n ° 424/216	rue des Myosotis	Terrain	1 405 m ²
Section 73 n ° 320/14	3 imp. Marcel Pierron	Cave	1 920 m ²
Section 72 n° 473	3 imp. Marcel Pierron		19 m ²
Section 73 n° 474	3 imp. Marcel Pierron		2 123 m ²
Section 73 n° 475	3 imp. Marcel Pierron		380 m ²
Section 73 n° 476	3 imp. Marcel Pierron		20 m ²
Section 73 n° 478	3 imp. Marcel Pierron		180 m ²
Section 09 n° 38	111 avenue de la Blies	Maison	253 m ²
Section 09 n° 284/42	avenue de la Blies		84 m ²
Section 19 n° 025	rue de la Montagne	Terrain	1 260 m ²
Section 71 n° 151	rue Gutenberg	Immeuble	2 500 m ²
Section 71 n° 485/152	rue Joseph Cugnot		239 m ²
Section 71 n° 486/152	rue Joseph Cugnot		1 173 m ²
Section 71 n° 487/322	rue Joseph Cugnot		254 m ²
Section 71 n° 488/322	rue Joseph Cugnot		744 m ²
Section 08 n° 441/02	62 avenue de la Blies	Maison	147 m ²
Section 71 n° 327/93	rue des Frères Lumières	Immeuble	14 359 m ²
Section 71 n° 327/93	rue des Frères Lumière	Immeuble	14 359 m ²

Section 09 n° 69	34 rue Marie Curie	Maison	413 m ²
Section 01 n° 47	12 rue Louis Pasteur	Immeuble	397 m ²
Section 12 n° 605	rue de Colonel Cazal	Terrain	4 220 m ²
Section 12 n° 598	rue de Colonel Cazal		738 m ²
Section 12 n° 597	rue de Colonel Cazal		840 m ²
Section 12 n° 595	rue de Colonel Cazal		1 435 m ²
Section 53 n° 137	3 rue de Ruffec	Maison	695 m ²
Section 06 n° 105	rue Nationale (lots 2 et 11)	Appartement	164 m ²
Section 51 n° 219	4 rue de Foldersviller	Maison	769 m ²
Section 70 n° 19	rue de Bitche	Maison	1 292 m ²
Section 01 n° 77	22 rue Marquis de Chamborand	Immeuble	150 m ²
Section 08 n° 449/254	18 avenue de la Blies (lots 1 et 5)	Appartement	137 m ²
Section 53 n° 241	27 rue de l'Union	Maison	1 322 m ²
Section 51 n° 76	30 rue de Deux Ponts	Maison	170 m ²
Section 06 n° 70	5 rue Nationale	Immeuble	172 m ²
Section 06 n° 216/164	Place de la République	Carré Louvain	18 m ²
Section 06 n° 218/165	14 rue Sainte Croix	(Galerie)	192 m ²
Section 06 n° 219/163	14 rue Sainte Croix		7 108 m ²
Section 06 n° 219/163	14 rue Sainte Croix	Carré Louvain (Supermarché)	7 108 m ²
Section 07 n° 91	24 rue Alexandre de Geiger (lots 4 et 16)	Appartement	462 m ²
Section 60 n° 345	12 rue du Palatinat	Maison	1 501 m ²
Section 60 n° 342/37	12 rue du Palatinat		254 m ²
Section 21 n° 192	rue du Blauberg	Eglise et couvent	484 m ²
Section 21 n° 419/191	rue du Blauberg		17 049 m ²
Section 81 n° 299/26	rue de Foldersviller	Maison	300 m ²
Section 07 n° 256/6	rue Jacques Roth	Parking	23 m ²
Section 24 n° 270	rue du Docteur Hauth	Maison	163 m ²
Section 24 n° 271	37 rue du Docteur Hauth		858 m ²
Section 30 n° 342/20	11 rue Georges Martin	Maison	739 m ²
Section 30 n° 343/20	ltschbach		25 m ²

Section 11 n° 201/45	52 rue des Tirailleurs	Immeuble	1 757 m ²
Section 11 n° 202/45	52 rue des Tirailleurs		133 m ²

13. Divers

- Néant

Communications

Monsieur le Maire indique que la signature des actes d'achat du Carré Louvain entre la SEBL et LECLERC devrait avoir lieu cette semaine.

S'agissant des vaccinations, la campagne est bien lancée depuis mardi dernier et il est difficile actuellement d'avoir à la fois les doses et le créneau pour s'inscrire. La situation évoluera dans les prochains temps et des critères nationaux ont été mis en place.

Ensuite, la procédure de transformation de SCH en SEM se poursuit. Les démarches ont été faites. Il manque à présent l'agrément de l'Etat.

Il rappelle la signature intervenue entre DAIMLER et INEOS. Des garanties ont été données en matière de présence sur place et d'emploi.

Pour terminer, la consultation avec le projet REC SOLAR se poursuit. Elle devrait s'achever au mois de février et elle « porte aussi beaucoup de nos espoirs ».

Monsieur Marc FELD interroge, dans le cadre des renoncations à l'exercice du droit de préemption, et des biens peu courants mentionnés à savoir une église et un couvent.

Monsieur Jean-Marc SCHWARTZ répond que ce couvent est la propriété des Pères Rédemptoristes qui sont basés à Trois Epis et depuis des années des négociations étaient en cours pour le vendre. Il s'avère qu'aujourd'hui l'association qui fait vivre le lieu a eu un contact avec une généreuse bienfaitrice de région parisienne qui souhaitait acheter le bien et ensuite le rétrocéder à l'association. « C'est une excellente opportunité pour ce site qui m'inquiétait beaucoup et que je connais bien, pour avoir géré des années l'EHPAD à côté ».

Monsieur le Maire : « Un bien important du patrimoine Sarregueminois ».

Pour conclure, Monsieur le Maire souhaite une bonne et heureuse année à tous.

Listes des délibérations soumises au Conseil Municipal du 18 janvier 2021

1. Approbation des procès-verbaux des 5^{ème} et 6^{ème} séances du Conseil Municipal
2. Adoption de la convention FISAC « Action Cœur de Ville »
3. Rapport d'orientation budgétaire - Budget 2021
4. Création d'un nouveau montant de caution au cimetière
5. Actualisation de l'état des effectifs
6. Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle – Renouvellement de la convention d'adhésion
7. Création d'un marché des producteurs locaux
8. Cession de plusieurs emprises communales à l'arrière de la rue des Romains (LAMPERT, GIRARDIN et LETT)
9. Cession de deux délaissés communaux – rue des Alisiers (Lotissement du Forst) au profit de Monsieur Bernard FREDON et de la SCI MTB

10. Echange de terrains avec Monsieur GUR Erol – rue Allwies
 11. Réorganisation parcellaire aux abords du cimetière de Welferding :
 - Acquisition de deux parcelles, cadastrées Section 25 N° 177 et 179 auprès des consorts MAUL
 - Cession de deux parcelles communales, cadastrées Section 25 N° 172 et 174, à Monsieur Stefan SCHNEIDER
 12. Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Municipal (art. L 2122-22 du CGCT)
 -Communication(s)
 13. Divers

Le Maire
Marc ZINGRAFF



Le Secrétaire
Maxime TRITZ

Les Conseillers présents,

SCHWARTZ Jean-Marc		LIMBACH Dominique	
DIDIOT Carole		GEY Dominique	
PEIFFER Denis		MARCHAL Christine	
DOH Véronique		VILHEM-MASSING Dominique	
JUNG Sébastien		THINNES Corinne	
HECKEL Christiane		DOLLE Luc	
DIETSCH Christian		BEDE-VOLKER Stéphanie	
CARAFI Christine		CAN Durkut	
TRITZ Maxime		KHARROUBI Sayah	
NICKLAUS Bernadette		TITEUX-ALONZO Flore	
MARX Jacques		LAVAL Audrey	

BOURESY-DORCKEL Nicole		MULLER-BECKER Nicole	
CORDARY Evelyne		FELD Marc	
CUNAT Jean-Claude		BAUER Eric	
WEBER Jean-Jacques		DANN Alain	
FISCHER Jean-William		HILPERT Bernadette	
HEYMES-MUHR Marie- Thérèse		BOURBEAU François	